



États dépressifs en France : La santé au travail également en cause

L'agence sanitaire Santé Publique France, avec son Baromètre santé 2017, révèle un état de santé psychique délétère en France, et en dégradation. Si elle considère que la prévention et la prise en charge des états dépressifs doit s'imposer comme des priorités de santé publique, elle rappelle pourtant que les troubles dépressifs sont responsables de 35 à 45% des arrêts de travail.

Pour Force Ouvrière, cela illustre avec grande acuité les conséquences de la dégradation des conditions de travail, de sa précarisation et du manque de moyens humains et financiers alloués à la prévention. Des négociations sur la santé au travail vont s'ouvrir, il ne pourra être question d'ignorer les conséquences de la détérioration de la qualité du travail sur les états dépressifs des travailleurs. En conséquence, ces négociations ne peuvent cantonner les risques psycho-sociaux à une seule problématique de santé publique. La question de la qualité du travail est primordiale pour pouvoir améliorer la santé globale des travailleurs.

Pour Force Ouvrière, il faut cesser la stigmatisation des statuts des travailleurs, allant de pair avec l'accélération de la destruction des droits collectifs. Seul un statut protecteur peut être garant d'un travail de qualité. FO refuse une société du chacun-pour-soi, de l'individualisme à outrance en matière de protection sociale : la santé au travail et les risques professionnels doivent demeurer intégralement une garantie collective organisée par les interlocuteurs sociaux.

Paris, le 23 octobre 2018

Serge Legagnoa

Secrétaire confédéral

Département de la Protection sociale collective

slegagnoa@force-ouvriere.fr